



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 AVRIL 2023

À la salle des fêtes de Roisey

Début de la séance à 18h00

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	30
■ Nombre de votants	:	33
■ Nombre de membre absents	:	02
■ Date de la convocation	:	19 avril 2023

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (<i>Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER</i>), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>), Mme Franceline COMAS, M. Jean-François CHANAL, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELO, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

Monsieur Philippe ARIÈS accueille les délégués en leur souhaitant la bienvenue et donne la parole à M. Serge RAULT.

Secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Michel DEVRIEUX est nommé secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL :

M. Serge RAULT soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le jeudi 30 mars 2023, au siège de la communauté de communes à Pélussin.

Le conseil communautaire, unanime, approuve le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Délibération n°23-04-01 : Programme Local de l'Habitat 2 – 2018-2024 - Validation du bilan de la quatrième année du Programme Local de l'Habitat (PLH)

M. Charles ZILLIOX rappelle que la quatrième année du PLH 2 - 2018-2024 s'est achevée le 30 juin 2022. L'article R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation précise que « l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dresse le bilan annuel de réalisation du programme local de l'habitat. Le bilan annuel ainsi que les délibérations sont transmis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ainsi qu'au préfet ». Ce bilan doit faire l'objet d'une délibération et doit être présenté devant le conseil communautaire.

M. Charles ZILLIOX demande que les communes qui ont bénéficié de l'étude EPORA (action 3 du PLH : Etudes pré-opérationnelles au service de projets communaux) ; fassent connaître leur intention de poursuivre leur projet et du coup la possible activation de l'action 4 du PLH (Aides à la production de logements sociaux publics dans les centres-bourgs équipés et hameaux).

Mme Annick FLACHER informe que la commune de Saint-Appolinard ne poursuivra pas le projet.

M. Charles ZILLIOX informe que le nouveau PIG du Département de la Loire devrait être renouvelé pour deux ans.

Mme Valérie PEYSSELON confirme qu'il interviendra au deuxième semestre 2023 et ce pour les années 2023-2024.

M. Serge RAULT continue en disant qu'il est compliqué de sortir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévues au PLU. Il y a du coup un décalage avec la réalisation du plan d'actions du PLH.

M. Charles ZILLIOX précise également que dans le cadre du partenariat avec l'ALEC42 et l'action 7 du PLH, le dispositif « mon accompagnateur rénov » va être mis en place sur l'année 2023. Pour autant, les frais de dossier sont censés passer de 800 € à 2 000 €. Le sujet sera abordé prochainement pour connaître la position du conseil communautaire sur notamment, l'évolution de la contribution financière de la CCPR.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le bilan annuel de la quatrième année du PLH 2018-2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le bilan annuel de la quatrième année du PLH 2018-2024.

Délibération n°23-04-02 : Maison des Services (MDS) - Conventions : Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

M. Farid CHERIET et M. Patrick METRAL rappellent que depuis plusieurs années, la CCPR par l'intermédiaire de la Maison des Services noue des relations de partenariat avec les chambres consulaires au bénéfice des entreprises du territoire.

Chambre des Métiers de l'Artisanat,

Pour l'année 2023, il est proposé trois types d'actions :

- Action 1 : Six permanences gratuites par an à la MDS, déjà en place en 2022,
- Action 2 : Six ateliers pour 1 890 € HT par an, déjà en place en 2022 :
 - Quatre ateliers numériques,
 - Une action « les métiers sur grand écran » sur trois jours dans les deux collèges de Pélussin,
 - Un atelier gestion du patrimoine.
- Action 3 NOUVEAUTÉ 2023 : accompagnement individuel (max 22 Entreprises sur 11 jrs/ Thématiques : transmission, énergie, difficultés, ...) facturé en fonction du nombre d'entreprises accompagnées, dans la limite de onze jours, soit vingt-deux entreprises, soit une enveloppe max de 5 040 € HT.

La participation de la CCPR pour 2023 serait de : 6 930 € HT maximum. La Participation de la CMA sera de 3 570 € HT pour les trois actions.

Chambre de Commerce et d'Industrie

Pour l'année 2023, il est proposé trois types d'actions :

- Action 1 : Six permanences gratuites par an à la MDS, déjà en place en 2022,
- Action 2 : Trois ateliers numériques sur différentes thématiques - Coût CCPR : 2 880 € HT, déjà en place en 2022,
- Action 3 NOUVEAUTÉ 2023 : accompagnement individuel (Max vingt-deux entreprises sur dix jours / thèmes variés, énergie, transmission, reprise, difficultés, etc.) facturé en fonction du nombre d'entreprises accompagnées, dans la limite de dix jours, soit vingt-deux entreprises, soit une enveloppe max de 4 250 € HT,
- Action 4 : Business meeting organisé avec le réseau B to B de la CCI - Coût CCPR : 960 € HT, déjà en place en 2022.

La participation de la CCPR pour 2023 serait de : 8 090 € HT. La participation de la CMA sera de 8 118 € HT pour les quatre actions.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces deux partenariats et leur plan d'actions pour l'année 2023 et d'autoriser M. le Président à signer les conventions avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Loire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces deux partenariats et leur plan d'actions pour l'année 2023 et autorise M. le Président à signer les conventions avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Loire.

Délibération n°23-04-03 : Administration générale - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet

M. Serge RAULT informe qu'un agent technicien supérieur première classe à temps complet a réussi le concours d'attaché territorial dernièrement. L'agent exerce déjà des missions d'attaché territorial. Il assure la responsabilité d'un service.

Ainsi, il est proposé de créer le poste d'attaché territorial à temps complet et de supprimer celui de technicien supérieur première classe après avis de la CAP du CDG42.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet et supprime celui de technicien supérieur première classe après avis de la CAP du CDG42.

Délibération n°23-04-04 : Administration générale - Désignation de la Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA)

M. Serge RAULT informe qu'en application des articles L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4 du code des relations entre le public et l'administration, les administrations mentionnées à l'article R. 330-2 de ce code sont tenues de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).

Elle est l'interlocuteur privilégié des citoyens souhaitant exercer ce droit, et de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Elle est ainsi principalement chargée de :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques adressées à son administration, et de veiller à leur instruction,
- Informer et conseiller les agents et les élus de son administration sur le droit applicable et les suites à donner à ces demandes,
- Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs,
- Prévenir ainsi tout contentieux en matière d'accès aux documents administratifs ou de réutilisation des informations publiques.

Mme Stéphanie ISSARTEL, DGS est seule candidate.

Il est proposé de désigner Mme Stéphanie ISSARTEL, comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Mme Stéphanie ISSARTEL, DGS, comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

Délibération n°23-04-05 : Administration générale - Attribution de subventions

M. Serge RAULT informe que le bureau communautaire propose une session d'attribution de subventions :

Bénéficiaire	BP 2023 Montant Proposé	Imputation comptable
ADIE	5 000.00 €	6574/ Budget général
Initiative Vallée du Rhône	10 452.58 €, soit 0.62 € par habitant	6574/ Budget général
MIFE Loire Sud	6 000.00 €	6574/ Budget général
CIDFF	1 200.00 €	6574/ Budget général
Mission Locale	9 700.00 €, soit 0.56 € par habitant	6574/ Budget général
Envie d'R – Cap rural	3 000.00 €	6574/ Budget général

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement des subventions selon la répartition visée ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement des subventions selon la répartition visée ci-dessus.

Délibération n°23-04-06 : Tourisme : convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs

M. Michel DEVRIEUX explique que la base de loisirs accueille régulièrement des classes scolaires. Afin de permettre à nos moniteurs d'intervenir devant ces groupes, il est nécessaire d'approuver la signature d'une convention avec les services de l'éducation nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Cette convention cadre les conditions d'intervention, le champ de collaboration et les contenus des apports respectifs, les conditions de mise en œuvre et de suivi et les responsabilités respectives des enseignants et des intervenants extérieurs.

La participation régulière à l'enseignement en temps scolaire de personnes extérieures à l'éducation nationale est subordonnée à l'obtention au préalable d'un agrément de l'inspecteur d'académie.

La présente convention a une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale et autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Délibération n°23-04-07 : Culture : projet de création d'une deuxième salle de cinéma + pièce jointe

M. Jacques BERLIOZ informe que la Communauté de Communes a saisi l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) pour réaliser une étude sur la création d'une deuxième salle de cinéma au sein du CinéPilat. Cette étude a été rendue en février 2023.

Une présentation de ce rendu est faite au cours de la séance et est suivi d'un débat en conseil communautaire.

M. Jacques BERLIOZ précise que l'étude a mis en évidence :

- une mise aux normes à effectuer pour la salle 1 (accessibilité et visibilité),
- une deuxième salle techniquement possible : en place et lieu des escaliers extérieurs.
 - deux hypothèses de salles :
 - 61 places – avec des sièges à assise fixe,
 - 71 places – avec des sièges à assise relevable.

Cette étude a été demandée dans l'objectif :

- d'accroître l'offre des films pour plus de diversité,
- de renforcer la politique culturelle de proximité,
- de maintenir une programmation généraliste de qualité,
- d'obtenir des films plus tôt (deux à trois semaines après la sortie nationale),
« maintien des films plus longtemps à l'affiche = programmation de « continuation »,
- de maintenir le classement Art et Essai et des labels (Jeune Public, Patrimoine)
« renforcement de la subvention allouée par le CNC pour le travail d'accompagnement »,
- de développer l'attractivité du Centre Culturel,
- de générer des recettes supplémentaires.

Mme Loreva ALAVIN, responsable du CinéPilat précise qu'une deuxième salle permettrait de passer sur un planning à trois semaines, avec plus de réactivité et d'adaptation au marché. Le CinéPilat n'a pas de concurrence directe. Faire venir plus de public avec une programmation plus rapprochée des sorties nationales est réalisable.

M. Charles ZILLIOX demande s'il y a suffisamment de public pour une deuxième salle.

Mme Loreva ALAVIN répond que beaucoup de public part sur les grandes salles à proximité. Une partie de ce public peut être récupérée. Il y aurait aussi moins de frustration du public actuel, car les films pourraient rester plus longtemps à l'affiche.

M. Serge RAULT demande comment les bénévoles voient ce projet et s'ils pourront être présents pour faire fonctionner cette deuxième salle.

M. Jean-Pierre COUSIN répond que les bénévoles sont très favorables à ce projet et souhaitent s'y investir.

M. Yannick JARDIN s'interroge sur la taille de l'écran.

Mme Loreva ALAVIN répond qu'elle est identique à l'écran de la première salle.

M. Michel DEVRIEUX précise que la commune est favorable à ce projet et le soutiendra.

M. Serge RAULT continue en disant que si le cinéma n'évolue pas, il risque de perdre du public. Cette deuxième salle permettrait de conforter le centre culturel. Il précise également que le Pilat Rhodanien n'a pas des besoins importants d'infrastructures. Le premier besoin identifié est celui de la piscine. Actuellement, la CCPR a les moyens de gérer ce deuxième dossier. Il devrait être bien accompagné en subventions.

M. Jacques BERLIOZ précise que le projet est estimé à 1 300 000 € HT. Il propose de faire réaliser une étude de marché cinématographique.

M. Yannick JARDIN demande quel est le public qui viendra sur cette deuxième salle : public actuel plus fréquent ou nouveau public ?

M. Jacques BERLIOZ répond les deux publics sont visés.

M. Yannick JARDIN pense que le hall du cinéma pourrait servir à d'autres activités, comme un café.

Mme Loreva ALAVIN répond que c'est envisageable et cela a déjà été pensé.

Mme Martine MAZOYER continue en disant que s'il y a restauration, une réflexion est à engager avec « Tam à l'affiche ». Il y a deux types de public : le public « blockbuster » et « arts et essais ». Les modes de consommations sont différents.

M. Thomas PUTMAN précise que les besoins de stationnement seront plus importants. Il faudrait réfléchir à d'autres parkings. L'étude de marché pourrait aborder cette thématique.

M. Serge RAULT répond que beaucoup de parkings se situent à proximité, notamment vers le terrain de foot.

M. Michel DEVRIEUX mentionne ceux à proximité de la salle des fêtes.

M. Charles ZILLIOX pense qu'un toit végétalisé sur cette deuxième salle est à envisager.

M. Serge RAULT propose au conseil communautaire de faire réaliser une étude de marché cinématographique pour étudier :

- les potentialités cinématographiques du CinéPilat,
- l'approche financière du projet.

Il est également proposé d'avoir recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à la définition technique du projet et à sa faisabilité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le rendu de l'étude de l'ADRC sur le projet de construction d'une deuxième salle de cinéma,
- approuve le recours à :
 - une étude de marché cinématographique,
 - une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à la définition technique du projet et à sa faisabilité,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents,
- prévoit les crédits au budget Cinéma.

Délibération n°23-04-08 : Aménagement du territoire - Demande de données détaillées sur les logements vacants auprès de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)

Monsieur Charles ZILLIOX explique que le traitement LOVAC est issu du croisement du fichier 1767BISCOM et des Fichiers Fonciers.

La mise à disposition de ces données s'inscrit dans le cadre du plan national de lutte contre les logements vacants.

Lancé en 2020, il vise notamment à outiller les collectivités et services déconcentrés dans le repérage et la caractérisation des logements vacants afin de proposer des solutions de remise sur le marché adaptées aux propriétaires concernés.

Ce croisement présente l'intérêt de combiner les informations complémentaires des deux sources, notamment la taxation du logement et la durée de la vacance pour le fichier 1767BISCOM, caractéristiques du logement et du propriétaire pour les Fichiers Fonciers.

La CCPR s'engagera à ce que les traitements qu'elle effectuera des données confiées aient bien pour seules finalités de :

- Production de données statistiques sur les logements vacants (localisation, caractéristiques des logements et de leurs propriétaires, évolution),
- Prise de contact avec les propriétaires de logements vacants, dans le cadre d'exploitation statistique (sondage, recueil de données complémentaires, etc.) ou qualitative (ex : entretiens) dans une visée de connaissance sur la vacance et/ou de remobilisation de ces logements,
- Identifier les propriétaires de logements vacants pour leur proposer une remise sur le marché de leur(s) bien(s).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acte d'engagement principal relatif à la demande de données détaillées sur les logements vacants et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'acte d'engagement principal relatif à la demande de données détaillées sur les logements vacants et autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Charte du Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP) : point sur l'état d'avancement des réflexions

M. Charles ZILLIOX précise que le Parc Naturel Régional du Pilat a engagé la révision de son projet de territoire : la charte du Parc pour 2026-2041.

Le 02 mars dernier a été transmis une première version du projet à l'ensemble des communes et EPCI. Il s'agit d'une version martyre qui est soumise pour consultation dans un esprit de co-construction.

Des retours sont attendus pour le 30 juin 2023.

M. Serge RAULT continue en disant que les communes et EPCI disposent de 4 mois de réflexion et de débat pour faire remonter les remarques et observations au PNRP. Il poursuit en disant que pour l'instant la charte est plus administrative et ne met pas assez en évidence tout le travail qui a été fait auparavant. C'est ce qu'a fait remonter notamment la commission agriculture qui s'est réunie dernièrement. Le monde agricole a tenu une réunion de travail en amont de cette commission : 40 agriculteurs se sont réunis. Beaucoup de propositions ont ainsi été remontées.

Il continue en disant que certains points de la charte doivent être retravaillés afin d'arriver à un document partagé. Il ne faut pas opposer les agriculteurs et les modes de production par exemple. Il précise aussi que beaucoup de commissions de travail de la CCPR se sont réunies sur le sujet ou vont bientôt le faire.

M. Charles ZILLIOX poursuit en disant que l'objectif est d'aboutir à un document de synthèse approuvé par tous. L'État, la région, voudront le faire évoluer. Il faudra être solidaire.

Il continue en disant que le SCOT Sud Loire a déjà fait la remarque que le document n'était pas assez exigeant sur certaines thématiques. L'État a dit lui qu'il fallait être moins directif, mais plus précis dans la rédaction. Il précise que le périmètre actuel du PNRP ne sera peut-être pas modifié. Il continue en disant que le comité syndical du PNRP a acté la prolongation de l'actuelle charte, pour une mise en application en 2028 pour la nouvelle charte ; cela dans un but de donner plus de temps à la concertation.

Mme Martine MAZOYER termine en disant que c'est un projet où il y a de la participation, ce n'est pas toujours le cas. Il faut s'en féliciter.

□ QUESTIONS DIVERSES

Information sur les décisions prises par le Président par délégation du conseil communautaire :

Le conseil communautaire a, par délibération, délégué au président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. le Président en vertu des délégations accordées doivent faire l'objet d'une information en conseil communautaire.

Vingt décisions ont été prises depuis la dernière réunion.

NUMÉRO DE DÉCISION	DATE DE DÉCISION	DOMAINE	OBJET
D-2023-21	20/03/2023	Service à la personne	Décision portant autorisation de dépôt de demande de subvention fonds publics et territoires auprès de la caf de la Loire - rénovation des crèches à Maclas, Pélussin et Saint-Pierre-de-Boëuf
D-2023-22	22/03/2023	Administration Générale	Décision portant autorisation de dépôt de demande de subvention au titre du dispositif "France Services" pour l'année 2023
D-2023-23	27/03/2023	Tourisme	Décision portant sur l'autorisation de signature d'une convention de partenariat "Label vignobles & découvertes" "Vallée du Rhône, Condrieu - Côte Rôtie" avec l'Espace Eaux Vives à Saint-Pierre-de-Boëuf
D-2023-24	29/03/2023	Base de Loisirs	Décision portant sur l'avenant n°3 au lot 3 du marché de travaux de construction d'un petit bâtiment de rangement de matériel à l'Espaces eaux vives.
D-2023-25	29/03/2023	Base de Loisirs	Décision portant sur l'avenant n°1 au lot 5 du marché de travaux de construction d'un petit bâtiment de rangement de matériel à l'Espaces eaux vives.
D-2023-26	27/03/2023	Tourisme	Décision portant sur l'autorisation de signature d'une convention de partenariat "Label vignobles & découvertes" "Vallée du Rhône, Condrieu - Côte Rôtie" avec la Maison de la Lône à Saint-Pierre-de-Boëuf
D-2023-27	27/03/2023	Tourisme	Décision portant sur l'autorisation de signature d'une convention de partenariat "Label vignobles & découvertes" "Vallée du Rhône, Condrieu - Côte Rôtie" avec le Camping de la Lône à Saint-Pierre-de-Boëuf
D-2023-28	24/03/2023	Base de Loisirs	Décision portant sur l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un parc de kayaks Base de Loisirs à Saint-Pierre-de-Boëuf
D-2023-29	29/03/2023	Base de Loisirs	Décision portant sur l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Eaux Vives à Saint-Pierre-de-Boëuf - UNSS de Grenoble

NUMÉRO DE DÉCISION	DATE DE DÉCISION	DOMAINE	OBJET
D-2023-30	31/03/2023	Base de Loisirs	Décision portant sur l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Détente, Base de Loisirs à Saint-Pierre-de-Bœuf - Sous des écoles de Saint-Pierre-de-Bœuf
D-2023-31	04/04/2023	Aménagement du Territoire	Décision portant sur une aide communautaire, dans le cadre du PLH2 2018-2024 pour l'adaptation d'un logement au vieillissement et au handicap - 2AC2-23-036 à Pélussin
D-2023-32	04/04/2023	Aménagement du Territoire	Décision portant sur une aide communautaire, dans le cadre du PLH2 2018-2024 pour l'adaptation d'un logement au vieillissement et au handicap - 2AC2-23-037 à Malleval
D-2023-33a	04/04/2023	Aménagement du Territoire	Décision portant sur une aide communautaire, dans le cadre du PLH2 2018-2024 pour l'adaptation d'un logement au vieillissement et au handicap - 2AC2-23-038 à Roisey
D-2023-34	04/04/2023	Aménagement du Territoire	Décision portant sur une aide communautaire, dans le cadre du PLH2 2018-2024 pour la réhabilitation énergétique d'un logement - 2AC3-23-040 à Pélussin
D-2023-35	04/04/2023	Aménagement du Territoire	Décision portant sur une aide communautaire, dans le cadre du PLH2 2018-2024 pour la réhabilitation énergétique d'un logement - 2AC3-23-041 à Bessey
D-2023-36	04/04/2023	Aménagement du Territoire	Décision portant sur une aide communautaire, dans le cadre du PLH2 2018-2024 pour la réhabilitation énergétique d'un logement - 2AC3-23-042 à La Chapelle-Villars
D-2023-37	04/04/2023	Aménagement du Territoire	Décision portant sur une aide communautaire, dans le cadre du PLH2 2018-2024 pour la réhabilitation énergétique d'un logement - 2AC3-23-043 à Pélussin
D-2023-38	07/04/2023	Administration Générale	Décision portant sur l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du SIEL d'un terrain sur la commune de Bessey pour l'implantation d'un poste de transformation du courant électrique
D-2023-39	03/04/2023	Base de Loisirs	Décision portant sur l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Eaux Vives à Saint-Pierre-de-Bœuf à No Pasa Nada
D-2023-40	13/03/2023	Tourisme	Décision portant sur l'autorisation de signature d'un contrat d'allotement pour la vente de séjours touristiques, contrat signé entre l'Office de Tourisme du Pilat et le Camping de la Lône à Saint-Pierre-de-Bœuf

Lieu et date du prochain Conseil Communautaire

Il est rappelé que le conseil communautaire se réunit soit au siège de la communauté de communes soit dans les communes membres.

PLANNING DES PROCHAINES RÉUNIONS CCPR

Commissions - Bureau - Conseil Communautaire et autres réunions		Date	h	Lieu
<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau : échange sur la révision de la charte du PNRP ou rencontre avec M. CAVIERI - à confirmer	Jeudi 20 avril 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Commission Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat	lundi 24 avril 2023	18h00	Salle des Commissions à la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Commission Tourisme	lundi 24 avril 2023	19h00	Salle du Conseil à la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Conseil Communautaire	Jeudi 27 avril 2023	18h00	Mairie de Roisey
<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	Jeudi 4 mai 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	CSP SPL, à confirmer	mardi 9 mai 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau : présentation du SIEL projets photovoltaïques	Jeudi 11 mai 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Commission Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat	lundi 22 mai 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	CASPL	Jeudi 25 mai 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Conseil Communautaire	Jeudi 1 Juin 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	AG SPL	Jeudi 8 juin 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau : présentation de l'activité la mission locale	Jeudi 15 juin 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	Jeudi 22 juin 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Commission Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat	lundi 26 juin 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Réunion des Salariés de la SPL	Jeudi 29 juin 2023	18h00	Siège de la CCPR
<input checked="" type="checkbox"/>	Conseil Communautaire	Jeudi 6 juillet 2023	18h00	Mairie de Saint-Appollinard

Mise à jour :

mardi 18 avril 2023

Aussi, il est proposé que le prochain conseil communautaire se tienne le jeudi 1^{er} juin 2023 à 18h00 dans la salle du conseil communautaire à Pélussin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,

Secrétaire de séance



Sergei RAULT



M. Michel DEVERIEUX

